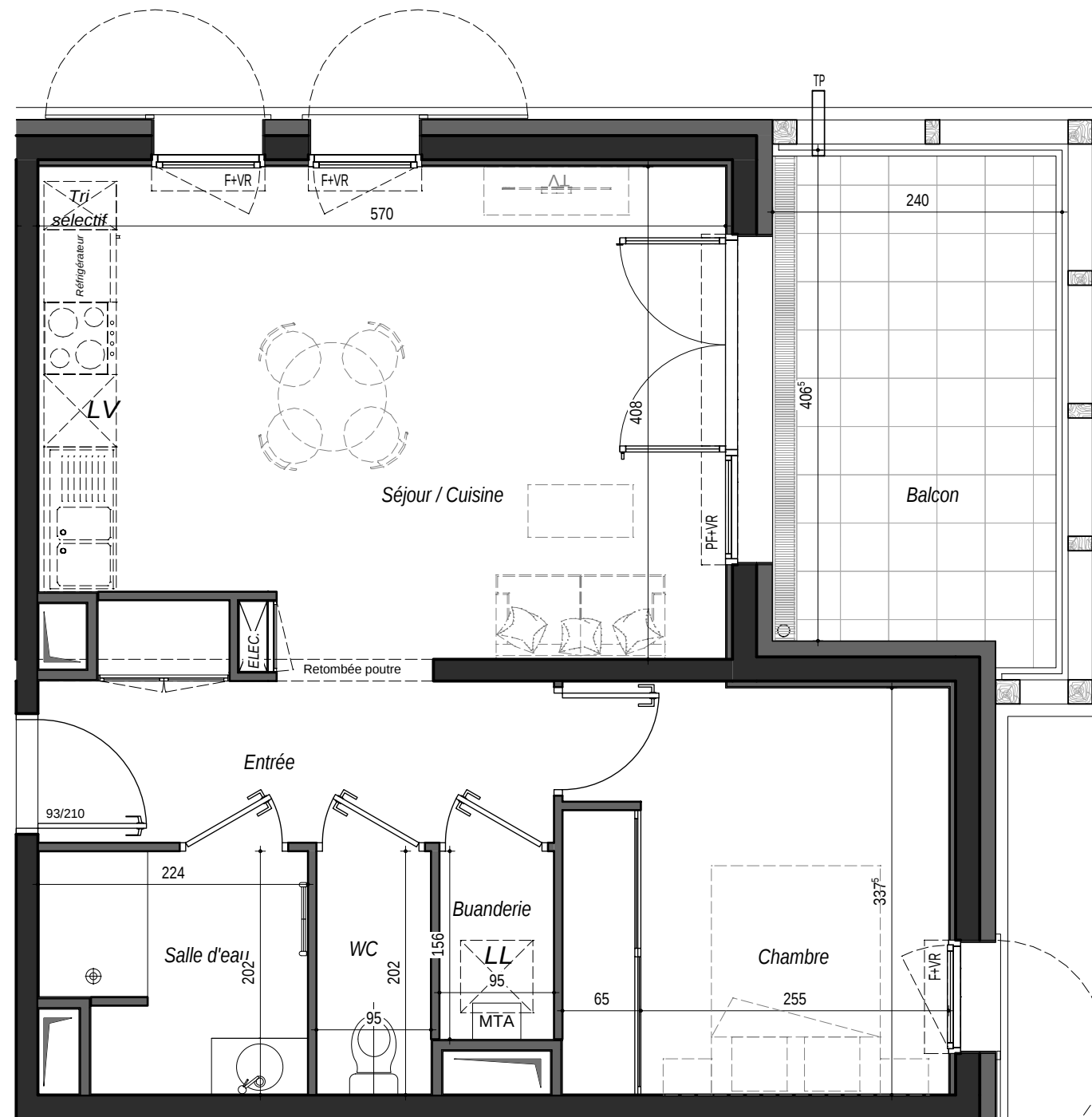


N



Nota : le présent plan est établi sur la base du dossier permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le plan. Les éléments de mobilier (meubles, appareils ménagers et plan de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La surface des pièces comprend la surface des placards. Hauteur sous plafond à titre indicatif, une variation de 5% sera considérée comme admissible (art 1619 du Code Civil).

DATE: 08/11/2023	INDICE: B
------------------	-----------